



**LOUS MITIEYS**

# AZZUR



**Le bulletin d'information de la commune d'Azur**





## Le Mot du Maire

Dans quelques mois, en mars 2020, nous allons terminer le mandat pour lequel vous nous avez accordé votre confiance.

Une page d'histoire d'Azur se referme et une nouvelle s'ouvrira à vous.

Comme le Président de la République s'y était engagé, la taxe d'habitation a été réduite. Pour la Commune, cette taxe que les élus décident de percevoir en votant chaque année le taux d'imposition (7,87% jusqu'en 2018), était inférieur de moitié à la moyenne départementale dans la strate des communes de 600 à 2000 habitants. Elle témoigne de votre participation à l'évolution de la Commune.

Au niveau local, vous avez pu constater nombre de projets terminés comme la voie verte, l'aménagement Rue Gaston Nougaro, le columbarium au cimetière, le « Pont du Miey » sur la RD 50 Azur-Soustons.

Le Premier champ photovoltaïque Azur Est est en voie d'être raccordé au réseau et le projet Azur Sud a été lancé.

Nous allons continuer d'améliorer notre quotidien à travers les travaux pour rendre plus accessibles les bâtiments publics. La salle, qui a aujourd'hui plus de 20 ans d'existence, va subir une cure de jouvence.

La saison touristique a été très satisfaisante. Les retours de la taxe de séjour le prouvent et l'attractivité du transport Yégo Plages se fait toujours plus forte. Le beau temps a largement contribué à ce résultat.

Les associations qui animent le village, les commerçants et ceux du marché jouent un rôle prépondérant auprès des touristes. Nous les remercions tous pour leur dévouement.

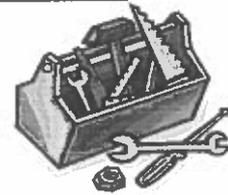
Cette prochaine année, nous espérons que notre Commune saura continuer d'accueillir les milliers de visiteurs qui sont nos ambassadeurs en France et au-delà.

**Bonne santé à tous les Azuriens, Bonne année 2019 à Azur.**

Michel Laussu.

# Au fil des dossiers

## Bâtiments publics et logements communaux



Après une année 2017 chargée avec les travaux de réaménagement de la Mairie, l'année 2018 a été très calme en ce qui concerne les bâtiments communaux.

- Les travaux de rénovation de la façade de la Mairie, annoncés dans les bulletins précédents, ont finalement commencé en cette fin d'année ; avec quelques mois de retard par rapport aux prévisions.
- La rénovation du monument aux morts et la peinture du porche et du clocher de l'Eglise devraient être réalisées.
- Pour l'année 2019, plusieurs projets en lien avec l'accessibilité et la transition énergétique sont à l'étude ; avec notamment des travaux de rénovation de la salle François Mitterrand.

Le Conseil Municipal a décidé de céder les 6 appartements situés Allée des Jardins. Construits il y a près de 25 ans, ces logements vont devoir subir des améliorations que la Commune ne peut assumer. L'office départemental, XL Habitat, qui est un bailleur social important, assurera désormais cette action. Pour les locataires actuels, cela ne changera rien à leur situation. Ils régleront leur loyer à l'office XL Habitat. Cette nouvelle situation va intervenir au cours de l'année 2019.

A ce jour, XL Habitat gère les 6 logements Rue du Gnoy et 1 logement au-dessus du salon de coiffure. XL Habitat va également réhabiliter 2 logements T3 et 4 logements T2 (dans l'ancien presbytère) Rue Jules Ferry.

La Clairsienne va construire 10 logements individuels en locatif social Rue de Prim (dans le nouveau lotissement en cours de viabilisation).

La Commune d'Azur possèdera, sur son territoire, 27 logements à loyers modérés. Nous sommes en accord avec le programme local habitat préconisé par la Communauté des Communes (8 logements/mandat).

## La forêt



Cette année, nous avons effectué notre dernière vente de pins communaux en tant que maître d'œuvre et les résultats ont été probants. Les cours du pin au m<sup>3</sup> ont fortement augmentés par rapport à l'année dernière.

Notre collaboration avec les services de l'ONF va se mettre en place très prochainement. En effet, comme annoncé par les services de l'Etat, nous avons désormais obligation de mettre notre forêt communale sous la responsabilité des services de l'ONF.

Ils nous seront utiles en conseils de gestion, ventes, travaux à assurer et plan de gestion de la forêt.

Les premiers contacts avec leur responsable se sont déroulés en Mairie et se sont avérés studieux et cordiaux.

Nous voilà donc prêt à collaborer avec ces services pour le bien de notre patrimoine communal.

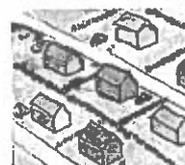
## Cimetière

Le columbarium existant étant complet, la Commune a donc fait réaliser un second monument.

Un jardin du souvenir complète cet espace avec un banc pour pouvoir se recueillir en cet endroit.

L'aménagement définitif de cet espace sera réalisé dans les prochaines semaines.

## Lotissements



Les permis d'aménager ont été délivrés pour les lotissements « les Jardins de la Cigale » et « les Chevreuils ».

Les travaux de viabilisation sont en cours ou vont débiter prochainement.

## Accessibilité

Dans le cadre de la mise aux normes pour permettre l'accès aux espaces et bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite, plusieurs travaux ont démarré :

- Accès salle espace François Mitterrand, jeux d'enfants, bouldrome.
- Parking réservé : cimetière, école, salle, Mairie, médiathèque, ACCA, tir à l'arc, stade.
- Accès aux bâtiments, toilettes, Mairie, médiathèque, salle, école, salle ACCA, aire tir à l'arc.

D'autres travaux sont à l'étude pour évaluer s'il est possible de les réaliser :

- Accès stade et multisports
- Parking stade et lac
- Travaux mineurs à l'intérieur des bâtiments
- Amélioration place de la Mairie et de l'Eglise

Concernant les trottoirs, les travaux qui sont de la compétence de MACS, seront également entrepris.

## SITCOM



L'usine de valorisation énergétique de Bénèsse-Maremne fonctionne sans problème. La production électrique est conforme aux prévisions.

Au plan local, l'ancienne usine d'incinération de Messanges sera prochainement démantelée.

Les heures d'ouverture de la déchetterie ont provoqué quelques remous.

Suite à une demande d'ouverture toute la journée du samedi formulée par les élus de Moliets et Messanges et une fréquentation moindre du site constatée par les agents, les services du SITCOM ont mis en place de nouveaux horaires d'ouverture de la déchetterie.

Ce nouveau mode de fonctionnement n'a pas été intégré par l'ensemble des interlocuteurs. Après une réunion de travail qui a réuni les élus concernés début septembre, le Conseil Syndical du SITCOM a décidé, le 4 octobre 2018, pour une meilleure lisibilité, une ouverture toute la journée le lundi et samedi et tous les après-midi le mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

A ce jour, cette nouvelle formule semble donner satisfaction à tout le monde.

## SIVU pédagogique du Marensin



La rentrée scolaire pour les 255 enfants des écoles de Messanges, Moliets et Azur s'est déroulée de façon très satisfaisante.

Des travaux d'amélioration des cours de récréation ont été réalisés.

Un plan de remise à niveau (transition énergétique) va être mis en place dans les 3 écoles, pour réaliser des travaux lors des 5 prochaines années.

La semaine des 4,5 jours a été maintenue pour cette année scolaire. Le dernier Conseil d'Ecole a validé le retour aux 4 jours (14 voix pour, 9 contre, 1 abstention) dès la rentrée scolaire de 2019.

Je rappelle que si les élèves bénéficient de l'apprentissage à la natation à l'espace « Aygueblue » et de l'initiation aux nouvelles technologies (tableau numérique, tablettes) c'est grâce à l'action de la Communauté de Communes MACS. Tous les territoires n'ont pas cette opportunité et cette chance.

## Photovoltaïque

Les projets des deux champs photovoltaïques, portés par la société NEOEN, ont bien progressé :

- **Azursol Est** : le chantier est pratiquement terminé. La production de champ est de 9 MWc (Méga Watt –crête). Il sera raccordé au réseau fin janvier 2019. Une démarche de financement participatif, à hauteur de 700 000 euros, pour soutenir l'investissement du parc Azursol Est, est menée par NEOEN. Une seconde sera lancée en 2019 pour Azursol Sud.
- **Azursol Sud** : les travaux de préparation du terrain sont terminés. La production sera de 5 MWc. La phase pour accueillir les panneaux va se dérouler pour une connexion au réseau au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019.
- **NEOEN Stockage** : c'est la nouveauté du projet. L'électricité sera stockée dans des batteries avant d'être réinjectée dans le réseau (si saturation).

Une inauguration est prévue courant février, en présence du PDG de la société NEOEN et des responsables politiques (région, préfecture, ...).

L'objectif de MACS est de 700 GWh/an d'énergie renouvelable en 2050. Les projets d'Azur y contribueront à hauteur de 14,5 MWc. L'usine de Bénesse participe à hauteur de 50 MWc



## L'eau et l'assainissement

La création du nouveau syndicat

« **EMMA** :

**les Eaux du Marensin – Maremne - Adour** »

(issu de la fusion du SIEAM et du SMBVA: le grand chantier de 2018 et 2019)

Ce nouveau défi concerne trente communes et deux établissements publics communautaires et intra-communautaires qui se regroupent pour gérer l'eau et l'assainissement avec plus d'efficacité afin d'obtenir une eau de qualité au meilleur prix avec un service performant au bénéfice des usagers.

L'application de la loi NOTRe (n° 2015-991 du 7 août 2015 portant une Nouvelle Organisation Territoriale de la République) confère aux communautés de communes les compétences eau et assainissement à compter au 1er janvier 2020. Cette dernière a été modifiée par la loi du 3 août 2018 qui confirme le transfert des compétences eau et assainissement aux établissements publics communautaires et inter communautaires mais repousse l'échéance au 1er janvier 2026.

C'est dans ce nouveau contexte législatif que les négociations entre le SIEAM et le SMBVA débutées en 2016 ont repris sur les bases des conclusions du bureau d'études KPMG afin de réaffirmer **la volonté politique d'une gestion publique de l'eau avec la création d'une unité de taille critique significative.**

En conséquence, les représentants des deux structures proposent la fusion du SIEAM et du SMBVA pour constituer une nouvelle entité comme opérateur unique dans la gestion de l'eau sur l'ensemble des périmètres respectifs des deux syndicats avec prise d'effet au 1er janvier 2019. Le nouveau syndicat mixte constitué prendra la dénomination d'**Eaux du Marensin – Maremne – Adour (EMMA)**.

Cette nouvelle organisation du syndicat mixte « **EMMA** » repose sur cinq principes :

### **1- garantir la gestion publique de l'eau :**

La constitution du nouveau syndicat est fondée sur une gestion en régie basée sur des objectifs de long terme.

### **2- garantir un service de qualité dans une démarche de développement durable :**

La mise en place sur l'ensemble du territoire du syndicat « **EMMA** » d'une démarche qualité par certification (ISO 9001 et ISO 14001) doit renforcer le service aux abonnés par l'application de procédures plus performantes et par l'amélioration de la qualification des agents.

### **3- réaffirmer la proximité du service et respecter les spécificités territoriales :**

Les spécificités du SIEAM et du SMBVA sur les plans géographiques, économiques et démographiques, conduisent à garder le lien de proximité avec les usagers. En conséquence, le syndicat « **EMMA** » gardera deux centres d'accueil et deux centres techniques proches des équipements existants.

#### **4- maintenir les tarifs historiques du SIEAM et du SMBVA :**

Le syndicat « EMMA » gardera une tarification par territoire historique.

#### **5- optimiser le coût du service :**

La mutualisation des moyens humains, budgétaires et des achats (fournitures, services, travaux) doit permettre de réaliser des économies d'échelle d'autant plus que la situation comptable du SMBVA et du SIEAM est saine.

**Le siège du syndicat « EMMA »** est fixé 20, rue des Bobines à Saint Vincent de Tyrosse.

**Le périmètre** du nouveau syndicat mixte « EMMA » est constitué par les communes suivantes :

- Angoumé, Azur, Bélus, Biarotte, Biaudos, Josse, Messanges, Moliets et Mâa, Orist, Orthevielle, Orx, Pey, Port de Lanne, Rivière Saas et Gourby, Saint André de Seignanx, Saint Barthélmy, Saint Etienne d'Orthe, Saint Geours de Maremne, Saint Jean de Marsacq, Saint Laurent de Gosse, Saint Lon les Mines, Saint Martin de Hinx, Saint Vincent de Tyrosse, Sainte Marie de Gosse, Saubion, Saubrigues, Saubusse, Siest, Soustons, Vieux-Boucau ;

et par la Communauté de Communes du Seignanx en représentation des communes de Biarotte, Biaudos, Saint André de Seignanx, Saint Barthélémy et Saint Laurent de Gosse .

Le Préfet des Landes prendra l'arrêté constitutif du périmètre du syndicat « EMMA » après approbation du projet par chaque commune (actuellement en cours).

#### **Les compétences du syndicat :**

le syndicat exerce pour le compte de ses membres les quatre compétences suivantes :

- l'eau potable
- l'assainissement collectif
- l'assainissement non collectif
- la conception, réalisation et gestion des installations concernant la géothermie et l'eau salée.

#### **Le comité syndical, le bureau syndical et les commissions territoriales:**

- **Le comité syndical** est composé de deux délégués désignés par commune et par EPCI membre du syndicat soit 60 membres au total, en cours de désignation avant le 1er janvier 2019.
- **Le bureau** est composé au total de 11 membres (le président, 7 vice-présidents et 3 délégués). Pour respecter les équilibres d'origine entre SMBVA et SIEAM une répartition territoriale des postes au sein du bureau a été actée ; ainsi 6 membres (dont 4 vice-présidents) sont issus du SMBVA et 5 membres (dont 3 vice-présidents) du SIEAM.
- **Deux commissions territoriales** seront créées ; **Maremne – Adour** pour l'une et **Marensin** pour l'autre reprenant les territoires historiques du SMBVA et du SIEAM. Elles ont pour mission de rendre des avis sur les projets de leur ressort, la fixation des prix, l'organisation des relations avec les usagers, l'évolution du service et d'élaborer toutes propositions à soumettre au bureau et au comité syndical.

Les dispositions budgétaires et comptables sont celles de la comptabilité publique et les fonctions seront exercées par le centre des finances publiques de Soustons.

A noter que les locaux du SIEAM resteront fonctionnels et opérationnels pour l'accueil des usagers et les services techniques du secteur du Marensin.

### **LE BUDGET PREVISIONNEL 2019**

Exceptionnellement, les budgets prévisionnels de l'année prochaine seront votés en début d'année 2019 après l'installation du nouveau syndicat mixte « EMMA ».

### **LES TARIFS 2019**

**Les tarifs 2018 en eau potable et en assainissement sont maintenus en 2019** (vote du comité syndical du SIEAM en date du 11 décembre 2018) à savoir :

– pour l'eau potable :

- \* 49,00€ HT de part fixe/an
- \* 0,90€ HT/M3 consommé + 0,07€ HT/M3 de redevance prélèvement + 0,33€ HT/M3 de redevance pollution domestique de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (identique à 2018).

– pour l'assainissement :

- \* 55,00€ HT de part fixe/an
- \* 1,086€ HT/M3 consommé + 0,25€ HT /M3 pour la redevance Agence de l'Eau de modernisation des réseaux de collecte (identique à 2018).

### **LES TRAVAUX 2019**

Tant en eau potable qu'en assainissement, les travaux de l'année 2019 seront étudiés et discutés sur l'ensemble du territoire de « EMMA » par les deux commissions territoriales et validés par le comité syndical sur proposition du bureau en début d'année.

L'adhésion de la commune de Moliets et Mâa au 1er janvier 2018 et la fusion avec le SMBVA au 1er janvier 2019 portant création de « EMMA » auront demandé une très forte implication de l'ensemble des dirigeants et des salariés, tout particulièrement des directions technique et administrative pour aboutir à ces résultats ; qu'ils en soient toutes et tous remerciés

Décembre 2018

## **Plan Local d'Urbanisme intercommunal**

Le PLUi est en phase terminale. Il devrait pouvoir être appliqué fin 2019, début 2020.

En ce qui concerne la Commune d'Azur, le PLU réalisé en 2014 ne va pas être bouleversé. Il s'inspire déjà des nouvelles dispositions en vigueur.

## Yégo Plages



Depuis son retour à la plage de Messanges en 2016, ce transport vers la plage séduit tout le monde.

Cette année, le nombre de personnes transportées est de 8 505. En 2017, il s'élevait à 7 697 personnes soit une augmentation de 10%. Sur 2 ans, l'augmentation est de 20% (7 000 personnes en 2016).

## Médiathèque



### Salon du polar

Les 22 et 23 septembre derniers, se déroulait le salon du polar de Vieux-Boucau. Dix-sept auteurs étaient présents alternant des débats sur le thème du polar à l'heure de l'Europe et des dédicaces. A noter que l'un d'entre eux, Nicolas Mathieu, a remporté le prix Goncourt pour son livre « Leurs enfants après eux ». Nous lui adressons nos plus sincères félicitations.

### Exposition photos de Franck Dusud

Le 26 octobre, la médiathèque recevait Franck Dusud, de son vrai nom Franck Milhau pour le vernissage de son exposition « L'océan et les vagues ». Ce fut l'occasion pour les azuriens de découvrir le travail d'un de leur pair et de partager un moment de convivialité.

# Informations diverses

## Aménagement Rue Gaston Nougaro

Ces travaux qui auraient dû être achevés fin juin, ont subi beaucoup de retard.

L'espace salle va être amélioré et mieux entretenu. Les chênes vont subir une taille pour éviter la chute des branches comme ce fût le cas cet été.

## Le Pont du Miey

### Route Départementale n°50

#### Travaux de reconstruction du pont du Miey sur les communes d'Azur et de Soustons

Le pont du Miey, situé sur la limite administrative des communes d'Azur et de Soustons permet à la route départementale n°50 de franchir le ruisseau « le Magescq ».

L'ancien ouvrage constitué de deux travées était en moellons de pierres avec un tablier en béton armé. Sa structure porteuse était altérée et nécessitait des travaux de réparation.

La largeur de chaussée de 4.50 ml ne permettait pas à deux véhicules de se croiser.

L'élargissement en l'état de cet ouvrage n'étant pas judicieux, le Département des Landes a préféré démolir et reconstruire un ouvrage neuf.

Le nouvel ouvrage est un pont cadre en béton armé composé d'une travée unique de 8 m de longueur qui pourra supporter une chaussée de 6 m de largeur

L'élargissement de cet ouvrage permettra de rectifier le profil de la route et d'améliorer la sécurité des usagers.

Les travaux de reconstruction du pont ont commencé comme prévu le 8 octobre 2018 pour une durée de 2.50 mois.

L'entreprise Colas Sud-Ouest est titulaire du marché pour un montant de travaux de 280 000 € dont 60 000 € pour la reprise de la chaussée.

La remise en circulation de la route départementale est effective depuis le 7 décembre 2018.

## Estanq'Arts

Dans le cadre de l'animation culturelle intercommunale, une journée sera organisée le 10 juillet 2019. Elle se déroulera au lac si le temps le permet ou autour de la salle.

On y découvrira la calligraphie, les contes, la musique, le chant, les traditions, l'écriture, la poésie, les orgues de barbarie, la cuisine...

## Fleurir Azur



En ouverture de la cérémonie de remise des prix pour les maisons fleuries qui a eu lieu samedi 6 octobre 2018, Monsieur le Maire a chaleureusement remercié les personnes présentes d'avoir répondu à l'invitation de la commission et de continuer chaque année à participer à l'embellissement de la Commune grâce à leur implication dans le fleurissement de leur jardin. Ils accompagnent les efforts de la Commune pour essayer de reconquérir le 1<sup>er</sup> prix départemental perdu depuis plus de 5 ans déjà.

Sara Boyrie a ensuite présenté la commission, composée de 3 élues et de 4 habitants de la commune. Elle a rappelé les critères de sélection de la grille permettant d'attribuer les prix.

La commission s'était donnée rendez-vous le samedi 21 juillet dernier pour parcourir les rues de la commune, en s'attardant sur les maisons fleuries participant ainsi à l'embellissement d'Azur.

Cette année, la commission a récompensé 40 maisons d'un prix et leurs propriétaires se sont vu remettre un diplôme par la commission « Fleurir Azur ».

La cérémonie s'est achevée autour d'un vin d'honneur offert par la municipalité.

## Cérémonie du 11 novembre

Le centenaire de la commémoration de l'armistice de la guerre 14-18 a été suivi par une foule importante à Azur. Plus de 100 personnes et enfants ont suivi cette manifestation.

Après la dépose de gerbes et fleurs au monument aux morts, les cloches ont retenti. Les divers messages ont été lus par les enfants des écoles et le Maire.

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé au succès de cette commémoration et en particulier les enseignantes de l'école d'Azur qui se sont fortement impliquées.

La Marseillaise, reprise par tous les participants, a terminé cet hommage aux morts pour la France durant cette guerre.

Le monument aux morts d'Azur a été inauguré le 22 mai 1925. On doit ce projet à Monsieur Gourdon, directeur des Marbreries à Paris. Le coût était de 17 500 francs.

Sur la palme de la victoire, en métal, une épitaphe « Ecole d'Azur », montre l'attachement apporté par les élèves à ce monument.

Les noms des 17 soldats Azuriens morts au combat pendant la première guerre sont répartis sur 2 plaques en marbre noir. Ces 17 soldats sont inscrits au registre d'état civil de la Commune avec l'inscription « Mort pour la France ».

## CCAS

Le CCAS, modestement, continue de jouer un rôle prépondérant auprès des personnes :

- constituer les dossiers pour les demandes diverses
- apporter des secours exceptionnels
- livrer les repas à domicile
- aide à la téléalarme
- délivrer le colis de fin d'année aux personnes âgées de 75 ans et plus qui n'ont pu être présentes au repas
- faciliter les démarches pour participer à des activités en relation avec l'EHPAD de Soustons
- organiser le repas aux personnes âgées de 62 ans et plus.

La commission du CCAS s'est réunie le lundi 22 octobre dernier pour organiser le repas des aînés.

Cette année encore, 110 convives y ont participé dans une excellente ambiance.

Depuis 40 ans, cette tradition est respectée grâce à l'effort et l'appui de nombreux bénévoles. Nous les remercions fortement pour leur implication.

Cette année encore, le restaurant « L'auberge des Pins » et l'A.C.C.A ont été partenaires de ce moment de partage.

## Diplômes



Félicitations à :

- Gwenaëlle Bernos, Coralie Rogez, Leïlou Marcon, Ilona Ruspaggiari, Eva Koppé, Kilian Marquis, Corentin Sorin, Rémi Goalard, Louis de la Forge, Tom Sabau et Dorian Costa pour leur brevet.
- Lucie Bernos, Jeanne Graciannette, Coralie Puyobrau, Mathieu Duchatelet, Enzo Marcon pour son BAC.
- Célia Daragnès pour son BTS.
- Gwendoline Sorin pour son CAP.

## La Poste

Azur possède une Agence Postale Communale (APC) animée par Sylvie et Christelle. La Poste vient de les féliciter pour leur travail. Elles ont été reconnues meilleures collaboratrices de la Poste pour leur sérieux et leur engagement.

Les élus et la population Azurienne leur renouvellent les félicitations.

## Chenil de Birepoulet

Des agents interviennent sur le terrain pour récupérer les animaux qui sont signalés errants. Ils sont alors amenés à la fourrière, placés dans un box individuel, nourris tous les jours et un vétérinaire assure le suivi sanitaire au moins une fois par semaine.

Si vous trouvez un animal errant, vous pouvez

- soit l'amener directement au chenil Avenue Jean Lartigau, 40130 Capbreton, pendant les horaires d'ouverture
- soit le garder chez vous et contacter le 05 58 41 04 73 pour qu'un agent vienne le chercher

Vous avez perdu votre animal domestique ?

En cas de perte de votre animal, contactez-nous au 05 58 41 04 73, préparez une description de l'animal (race, sexe, âge, tatouage, puce, etc...) en mentionnant l'endroit précis où il a été perdu ainsi que la date. Il se peut que votre animal soit chez nous sans avoir pu être identifié, faute de tatouage ou de puce électronique ou encore en cas de changement de propriétaire non signalé.

Vous voulez récupérer votre animal ?

L'animal pourra être repris par son propriétaire lors des périodes d'ouverture de la fourrière ou sur rendez-vous si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer sur ces horaires (uniquement les jours ouvrés).

Les pièces qui vous seront demandées pour sa restitution sont les suivantes :

- Une pièce d'identité du propriétaire
- Les papiers de l'animal (carte de tatouage ou carnet de santé, récépissé de déclaration pour les chiens de 1ère et 2ème catégories).

À noter que si l'animal n'est pas identifié, il ne pourra être restitué à son propriétaire que sous réserve de mise en conformité avec la loi du 22 juin 1989, c'est-à-dire identifié au nom de son propriétaire et à ses frais.

Horaires :

Les Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de 13h30 à 17h

Le Samedi de 14h à 18h

## Pack XL Jeunes

Le Pack XL aide les jeunes landais à acquérir leur autonomie et accomplir leurs projets avec trois dispositifs :

- Une aide au permis de conduire jusqu'à 450 euros en contrepartie d'un engagement citoyen : près de 900 dossiers financés par le Département, correspondant à près de 30 000 heures de bénévolat.
- Une aide à la mutuelle étudiante jusqu'à 100 euros pour les étudiants boursiers
- Un chèque-sport de 50 euros (plus 25 euros pour une seconde licence) pour les élèves de 6<sup>ème</sup> afin de faciliter leur inscription dans un club sportif (près de 1200 aides allouées chaque année)

Depuis 2017, la région Nouvelle Aquitaine a renforcé son dispositif d'accompagnement au permis de conduire, qu'elle a élargi avec une attention particulière pour les jeunes les plus précaires engagés dans un parcours d'insertion professionnelle. Vous trouverez les critères d'éligibilité sur le site « [aidepermisdeconduire.fr](http://aidepermisdeconduire.fr) ».

## Nouveaux services

- Graphothérapeute certifiée, j'ouvre mon bureau sur Azur à compter de cette année 2019. Un graphothérapeute est un spécialiste qui intervient auprès d'enfants dysgraphiques, c'est à dire ayant une écriture illisible, trop lente, mal formée... Il leur fait redécouvrir le plaisir d'écrire sans douleur et avec fluidité, en améliorant les postures, la tonicité et la maîtrise du geste graphique. Tout cela se fait sans lignes d'écriture, mais en détournant le problème par le jeu, les tracés et la manipulation. Le but étant que l'enfant ou l'adolescent ne soit plus en souffrance et retrouve confiance en lui.  
N'hésitez pas à me contacter : Christel ARRAT : 06.95.47.90.04

- Après de longues années de dévouement et de professionnalisme Monsieur Nicolas LARTIGUE et Madame Maryvonne LOUBAT ont décidé de transmettre leur entreprise. C'est avec joie et enthousiasme que nous prenons les commandes de l'AUBERGE DES PINS ce lieu qui fait partie du patrimoine d'Azur depuis plus de 40 ans.

Christelle ROMO, son mari Christophe et son frère Maxime chef de cuisine dans le sud de la France, depuis 15 ans, seront heureux de vous accueillir à compter du 14 janvier après avoir effectué quelques travaux, pour vous faire découvrir leur vision et leur passion, la restauration. Nous nous efforcerons de perpétuer la tradition tout en apportant notre touche personnelle et vous recevrons tous les jours le midi et le vendredi et le samedi soir.

En espérant vous accueillir bientôt : AUBERGE DES PINS 05 58 48 01 31.

- Azur Pôle Santé ([www.aps40.com](http://www.aps40.com)) a ouvert début novembre, il regroupe pour l'instant 5 praticiens qui seront heureux de vous accueillir dans ces nouveaux locaux modernes et performants. Tout y est mis en œuvre pour une meilleure prise en charge du patient. Vous y trouverez :
  - o Un infirmier Diplômé d'état : M GROUD Charles Henri 06 50 11 92 81  
Soins infirmiers à domicile ou au cabinet sur rendez-vous.  
Réalisation de soins d'hygiène et de confort, prise en charge de pathologies chroniques diverses, accompagnement en fin de vie à domicile. Intervention pour tous types de soins aigus tels que pansements, injections, perfusions, vaccinations. Prélèvements divers pour analyses.
  - o Une diététicienne-nutritionniste diplômée d'état : Mme FISCHMAN  
Marine 07 68 76 30 52
  - o Une hypnothérapeute : Mme LEMAIRE Mélanie 06 20 96 38 46
  - o Une kinésiologue : Mme STRUTYNSKI Marion 07 66 59 52 69
  - o Un kiné-ostéopathe : M MAURI Jérôme 05 58 48 21 09

Il reste encore un local disponible, nous recherchons activement un médecin, mais toutes autres professions de la santé seront les bienvenues.

- Monsieur Frédéric TOP, artisan plombier chauffagiste vient de s'installer sur Azur. Vous pouvez contacter l'EURL TOP PLOMBERIE au 06 69 03 90 07

## Nécrologie

- Jacques Lahary : Peintre en bâtiment, il est le fondateur avec René FORT de l'association des Archers d'Azur. Son engagement total a fait du club d'Azur un leader au-delà des frontières départementales.  
Les instances nationales lui ont confié en 1987 l'organisation des Championnats de France de tir en campagne. Ils se sont déroulés au quartier « Couchitre » près d'Azur.  
Sous sa conduite, les Archers d'Azur ont ramené plusieurs titres : champions des Landes, d'Aquitaine, de France et d'Europe. Aujourd'hui, cet esprit de compétition perdure.  
Nous remercions Jacky d'avoir tracé ce chemin.
- Jocelyne Dumora : Jocelyne vient de nous quitter. Elle avait choisi d'habiter Azur avec Michel et Elodie. Elle s'était investie à travers le Conseil Municipal en tant que conseillère municipale, puis adjointe au Maire. Elle a participé durant 3 mandats à l'évolution de la Commune (construction salle, aménagement bourg, lac, ...). Elle était également membre de la Commission « Fleurir Azur ».  
Nous regrettons cette disparition trop rapide qui va laisser un vide dans son quartier. Merci pour son soutien et son action au sein des équipes municipales.
- Jacques Klos : il était le doyen de la Commune d'Azur. Il s'était installé à Azur, il y a près de 30 ans, avec sa femme. C'était une personne très attachante.

## Notre Commune, clé de voûte de la République au quotidien

Afin de réaffirmer le rôle et la place de la commune, des élus et des équipes municipales, acteurs irremplaçables dans le quotidien des Français, l'AMF lance une campagne de communication nationale signée Les maires de France et portée par le hashtag #MaCommuneJyTiens. Cette campagne est pensée comme un appel. Un appel de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, un appel de toutes les équipes municipales, un appel du corps citoyen lui-même pour mettre en lumière l'engagement quotidien et le dévouement du maire et de ses équipes, pour le bien-être et le développement de leurs communes.

Notre commune, c'est notre espace de vie, un espace qui nous garantit la continuité et l'efficacité des services publics. Notre commune, c'est aussi une équipe de femmes et d'hommes qui sont les artisans patients et déterminés de la culture, de la sécurité mais aussi de la solidarité et de toutes les politiques publiques qui font la richesse de la démocratie de proximité.

Nous avons donc lancé cette campagne inédite de sensibilisation pour mettre en pleine lumière les réalisations, les innovations mais aussi l'engagement des maires et de leurs équipes. Car souvent, le maire est à la fois le premier recours et le dernier espoir pour nombre de concitoyens. Il est le point de contact opérationnel entre les valeurs qui font notre Nation et l'humanisme de proximité, celui des petits gestes du quotidien.

Cette campagne veut révéler, par le biais d'affichages et de publications sur les réseaux sociaux, l'importance de la commune dans tous les domaines de votre quotidien et valoriser votre attachement à cette institution de proximité.

Tous ensemble, mobilisons-nous pour soutenir nos communes sur [MaCommuneJyTiens.amf.asso.fr](http://MaCommuneJyTiens.amf.asso.fr)

## Protection de berges en bord de cours d'eau

### Réglementation sur l'eau concernant les protections de berges en bord de cours d'eau

Il fait partie de la vie d'un cours d'eau que son lit bouge plus ou moins latéralement ce qui provoque naturellement des érosions de berge. Celles -ci, dès lors qu'elles sont au droit d'enjeux particuliers (habitations, routes, ...) peuvent générer des risques pour la sécurité des personnes ou des biens et nécessiter des travaux de renforcement de la berge.

Il est à noter que les protections de berges en dur (type enrochement, tunage, gabion...) contribuent à modifier l'hydromorphologie du cours d'eau et peuvent déplacer les désordres en amont ou aval du site. Ainsi, dès lors qu'aucun enjeu n'est présent au droit de ces érosions, et même s'il y a présence d'un jardin ou d'un espace vert, il doit être privilégié de laisser une certaine part de mobilité à ce cours d'eau. Même si un ouvrage est existant à proximité de la berge, il est toujours utile de s'interroger sur l'opportunité de le déplacer. En effet, parfois, il revient moins cher de reculer l'enjeu plus en retrait du cours d'eau que de protéger la berge, a fortiori si l'on prend en compte le coût lié à l'entretien de l'ouvrage voire sa reconstruction en cas d'événement climatique majeur.

Pour la réalisation de protection de berges, il convient de privilégier des techniques dites "végétales vivantes" (réalisation de fascine, de peigne, de plantation...), qui permettent d'éviter ou de réduire les impacts sur l'environnement. Ces techniques sont moins chères que les techniques dites « mixte ou dures » et ne nécessitent pas de procédure administrative préalable au titre de la réglementation sur l'eau.

Les solutions "mixtes ou dures", par exemple de type enrochement ou tunage, sont soumises à dossier réglementaire au titre de la réglementation sur l'eau dès lors que la protection dépasse 20 mètres, en cumulant les linéaires rives gauche et droite. A noter qu'au-delà de 200 mètres, ce type de protection est soumis à enquête publique. Pour plus d'information sur les procédures, vous pouvez consulter le site internet des services de l'État : <http://www.landes.gouv.fr/ouvrages-travaux-usages-r38.html>

Attention, les modifications d'ouvrages existants sont également concernés par la réglementation. Le fait de ne pas respecter les procédures administratives préalables au titre de la réglementation sur l'eau est passible de sanctions administratives ou judiciaires prévues par le code de l'environnement.

Si vous avez un projet dans le lit ou sur les berges d'un cours d'eau, vous pouvez faire une demande de renseignement sur les procédures administratives à l'adresse suivante : DDTM des Landes - SPEMA / 351 bd St Médard / BP369 / 40012 Mont de Marsan cedex ou par courriel : [ddtm-spema@landes.gouv.fr](mailto:ddtm-spema@landes.gouv.fr) .

Si vous souhaitez un conseil technique sur le type de protection à mettre en œuvre, vous pouvez vous rapprocher du Syndicat mixte de rivières côte sud par courriel : [syndicat@rivierescotesud.f](mailto:syndicat@rivierescotesud.f)

# Etat Civil

## Naissances



Albane Blin Amiel, née le 6 septembre 2018  
Myla Labatut, née le 25 novembre 2018  
Emma Lart, née le 28 novembre 2018

Tous nos vœux de bonheur.

## Mariages



Dominique Bosc et Pascal Moreno, le 30 juin 2018.  
Marie-Laure Delebarre-Condamin et Christophe Capdevielle, le 22 septembre 2018  
Amandine Douthe et Robin Brel, le 22 septembre 2018

Tous nos souhaits de bonheur.

## Décès

Jacques Klos décédé le 28 juin 2018  
Jacques Lahary décédé le 8 octobre 2018  
Jocelyne Dumora décédée le 22 novembre 2018

Toutes nos condoléances aux familles éprouvées.

# La vie des Associations

## Comité des Fêtes



Les 2 sardinades du mois de Juillet et Août se sont très bien passées. Le temps, les vacanciers et locaux étaient présents.  
Rendez-vous l'année prochaine.

Les 2 lotos organisés sur l'année se sont très bien déroulés. Toujours autant de monde.  
Le prochain aura lieu au mois de mars 2019, probablement le 09.

Les fêtes locales ont encore connu un franc succès avec une ouverture digne des férias avec un mot de Mr Le Maire et de la Présidente du comité, un lâcher de ballons aux couleurs locales et un hommage aux différents bénévoles qui œuvrent pendant ces 3 jours de fêtes.

L'ensemble de ces 3 jours s'est très bien déroulé.

Le baptême de l'air en hélicoptère a également connu un franc succès. Nous renouvelerons cette manifestation ultérieurement.

Nous allons nous remettre au travail pour essayer de vous proposer des améliorations, ou nouveautés.

Quant aux manèges, nous avons pu avoir cette année le trampoline qui vise également un public plus âgé que le manège infantin. On espère l'année prochaine une autre nouveauté. SURPRISE !!!

Carnaval samedi 16 Février à 15h30.

Suite au succès de l'année dernière, nous renouvelons le projet carnaval. Là aussi une nouveauté aura lieu.

Nous avons décidé d'en ré-informer toutes les associations afin de savoir si elles veulent s'investir avec nous dans ce projet.

L'association de la gym est de nouveau partante pour confectionner les gâteaux pour le goûter des enfants. Je les remercie chaleureusement.

Le samedi 26 janvier 2019 à 18h30 aura lieu notre Assemblée Générale à la salle François Mitterrand.

Toutes les personnes désirant s'investir dans la vie associative de notre village seront les bienvenues.

*Le comité des fêtes vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'années et vous présente leurs Meilleurs Vœux pour 2019.*



Une nouvelle année a commencé en septembre. Mais revenons sur l'année 2017/2018, avec la qualification de l'équipe (Baptiste, Guillaume, Jean-Marie, Yann, Pierre et Mathieu) au Championnat de France à Briennon Sur Armençon (19<sup>ème</sup> sur 24). Il faut aussi souligner la 2<sup>ème</sup> place au Championnat de France en Profirst (tir campagne 1 confirmé + 1 débutant) pour Guillaume et Jean-Marie. Bravo à tous.

Durant juillet et août, le club a proposé des initiations tous les mardis et jeudis de 18h00 à 20h00. Nous avons accueilli 298 personnes en 22 séances.

Cette année, les entraînements ont recommencé le 12 septembre : le mercredi de 16h à 17h30 pour les jeunes et de 17h30 à 19h30 pour les adultes et le vendredi de 18h à 20h.

Depuis début novembre, nous nous entraînons dans la Salle François Mitterrand. Mais celle-ci est souvent prise le weekend. Merci aux personnes qui nous font confiance et nous laissent la salle le vendredi soir même si elles l'ont louée le weekend.

Les 24 et 25 novembre, nous avons participé au Marché de Noël. Merci à vous pour votre visite et participation.

### Résultats sportifs :

- Pontenx les Forges : le 28/10/2018
  - o 1<sup>er</sup> : Jean-Marie
  - o 3<sup>ème</sup> : Baptiste
  - o 4<sup>ème</sup> : Guillaume et Marie-Pierre
- Saint Pierre du Mont : le 02/12/2018
  - o 1<sup>er</sup> : Yann
  - o 2<sup>ème</sup> : Léonie
  - o 3<sup>ème</sup> : Baptiste et Marie-Pierre
  - o 5<sup>ème</sup> : Jean-Marie
- Hagetmau : le 09/12/2018
  - o 1<sup>er</sup> : Léonie, Pauline et Yann
  - o 2<sup>ème</sup> : Valentin et Guillaume
  - o 5<sup>ème</sup> : Jean-Marie

**Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année et Bonne Année 2019.**

## Tricot

Dans une très bonne ambiance, nous nous sommes retrouvés au Marché de Noël d'Azur les 24 et 25 novembre 2018.

Nous avons pu présenter différents modèles créés par notre sympathique équipe qui ont fait le bonheur de nombreux clients : snoods, écharpes, bonnet, chèches, chauffe épaulés, vêtements bébés...

Vous pouvez nous joindre au 05.58.48.23.90 ou nous retrouver le lundi et le jeudi de 14h30 à 17h00 salle de la Mairie d'Azur. Débutantes et confirmées seront les bienvenues. Atelier gratuit (pas de cotisation).

**Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.**

## Les Amis d'Azur

Cette année encore, les Amis d'Azur tiennent à remercier toutes les personnes ayant répondu présentes lors du traditionnel repas du dimanche des Fêtes d'Azur.

Les activités proposées durant ce dimanche ont été une véritable réussite. Nous remercions tous les participants du Bubble Foot, expérience à renouveler l'an prochain.

Nous tenons également à remercier les propriétaires des voitures anciennes d'être venus exposer leur véhicule pour le plaisir de tous.

Comme toujours les préparatifs de cet événement se sont réalisés dans la bonne humeur et la convivialité. Les jeunes étaient de plus en plus nombreux, investis et motivés. Nous espérons que de nouveaux viendront renforcer l'équipe durant les années à venir.

Nous remercions également le club de l'US Azur, le Comité des Fêtes, l'ACCA et Eloi pour le prêt de matériel.

Prochains rendez-vous pour l'Assemblée Générale en Mars et le 11 mai 2019 pour la Mayade. Nous vous attendons aussi nombreux que d'habitude.

## Gym'Azur

Depuis l'assemblée générale du 28 mai 2018 le bureau de l'association Gym'Azur a changé. Madame Sonia QUELEN est la nouvelle Présidente et la Trésorière-Secrétaire est Madame Danièle PARIS

L'effectif de l'association est constant à environ 25 membres. La convivialité et la bonne humeur sont toujours de rigueur, nous remercions Martine pour sa contribution à cette excellente ambiance et la qualité de ses cours.

Nous rappelons que les 2 premiers cours sont gratuits et sans engagement, permettant ainsi de découvrir et d'apprécier l'activité. Nous serions ravis d'accueillir de nouveaux participants.

Tous les membres et le bureau se joignent à moi, pour vous souhaiter de merveilleuses fêtes de fin d'année.

Sonia QUELEN

Gym'Azur renseignements : 05.58.48.39.34



# SCRABBL'AZUR

---

Lors de l'Assemblée Générale du 26 juin 2018, la dissolution du club de scrabbie a été votée à l'unanimité, puis entérinée par la Préfecture de Mont-de-Marsan en date du 13 juillet 2018.

Les deux liquidatrices désignées ont procédé au recensement du patrimoine de cette association créée sous la loi de 1901, patrimoine qui a été distribué à des Associations et des œuvres caritatives

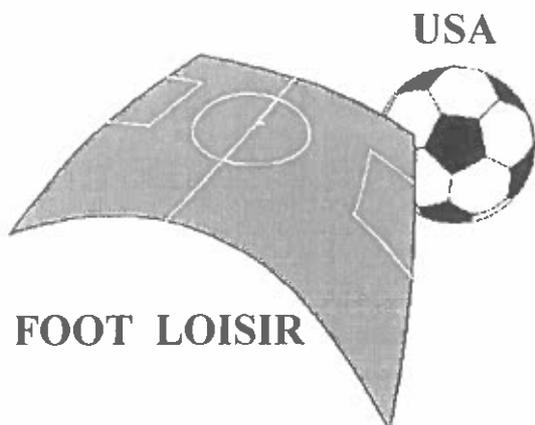
C'est avec un peu de nostalgie que nous nous souviendrons de ce Club fondé à Azur en 2005 par Jean-Louis Charret et qui durant ces 13 années nous a permis de disputer des parties instructives et enrichissantes suivies de goûters au cours desquels nous pouvions échanger des idées et nous détendre.

Ce Club a également organisé des tournois officiels sous l'égide de la Fédération Française de Scrabble, auxquels ont participé de nombreux aquitains qui ont ainsi découvert et apprécié à Azur.

La page est tournée, merci à tous ceux qui nous ont aidé, sans oublier Gaston Humblot auquel Jean-Louis avait repassé le flambeau en 2011.

***Bonne Fêtes de fin d'année à tous.***

L. R.



Nous avons débuté le championnat amical le 7 octobre avec 18 matchs prévus auxquels viendront se rajouter quelques autres matchs ainsi que des tournois.  
A ce jour, nous avons disputé 8 matchs (5 victoires, 1 nul, 2 défaites).  
L'effectif se maintient avec aucun départ et quelques arrivées qui viennent renforcer notre équipe composée d'une trentaine de joueurs.

Les entrainements se déroulent le jeudi soir à 18h30, en nocturne, grâce à un éclairage de fortune réalisé par nos soins.

Le président, le bureau et les joueurs remercient tous les Azuriens pour l'accueil qui leur est réservé lors de leur passage pour la vente des cartes de membre honoraire.

Enfin, nous remercions toutes les personnes ayant participé à nos différentes manifestations ainsi que les bénévoles qui aident à l'organisation des activités et repas du club.

### QUELQUES DATES À RETENIR POUR 2019 :

- \* *Samedi 09 février* : Repas du foot à 20<sup>H</sup> 30, à l'Espace François Mitterrand, ouvert à tous.
- \* *Samedi 02 mars* : Voyage à Bordeaux à l'occasion du match de ligue 1 opposant Bordeaux à Montpellier.  
(Nombre de places limitées, inscrivez vous rapidement).
- \* *Samedi 01 juin* : de 13<sup>H</sup> 00 à 18<sup>H</sup> 00 : Tournoi de foot suivi d'un repas à 20<sup>H</sup> 30, à l'Espace François Mitterrand, réunissant les participants ainsi que toutes les personnes d'Azur et des environs désirant se joindre à nous.

*BONNES FÊTES ET BONNE ANNÉE à TOUS.*



## CLUB DES RETRAITES D'AZUR

---

La fin d'année approche ,encore une de passée avec ses joies et ses peines .Année mouvementée sur le plan national et quelques réformes lancées dont aucune pour avantager les retraités qui parfois semblent de trop dans le paysage .

Au plan local après les vacances c'est souvent à table que nous nous sommes retrouvés .

EN septembre Nicolas nous a préparé un bon repas suivi en octobre par un repas de notre autre chef Damien En novembre nous avons pris le car pur aller déguster un gros repas à la cidrerie de Dancharia,bien sur en faisant quelques courses dans les ventas pour meubler la journée .

Pour terminer l'année nous nous sommes encore mis à table mais seulement pour un gouter puisque c'est la mairie qui nous avait régale le samedi précédent .

Les retraités se tiennent bien à table mais surtout profitent de ces rencontres mensuelles pour sortir et rompre leur solitude .L'animation musicale de Jean Paul permet à ceux qui ont encore force et souplesse d'esquisser quelques pas de danse .

Je nous donne rendez vous à mi janvier pour fêter les rois .

Bonne année ,à bientôt

Jean COUPAYE

---

---



Michel Laussu, Maire d'Azur

Et

son Conseil Municipal

---

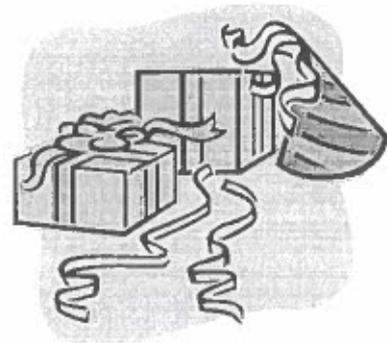
---

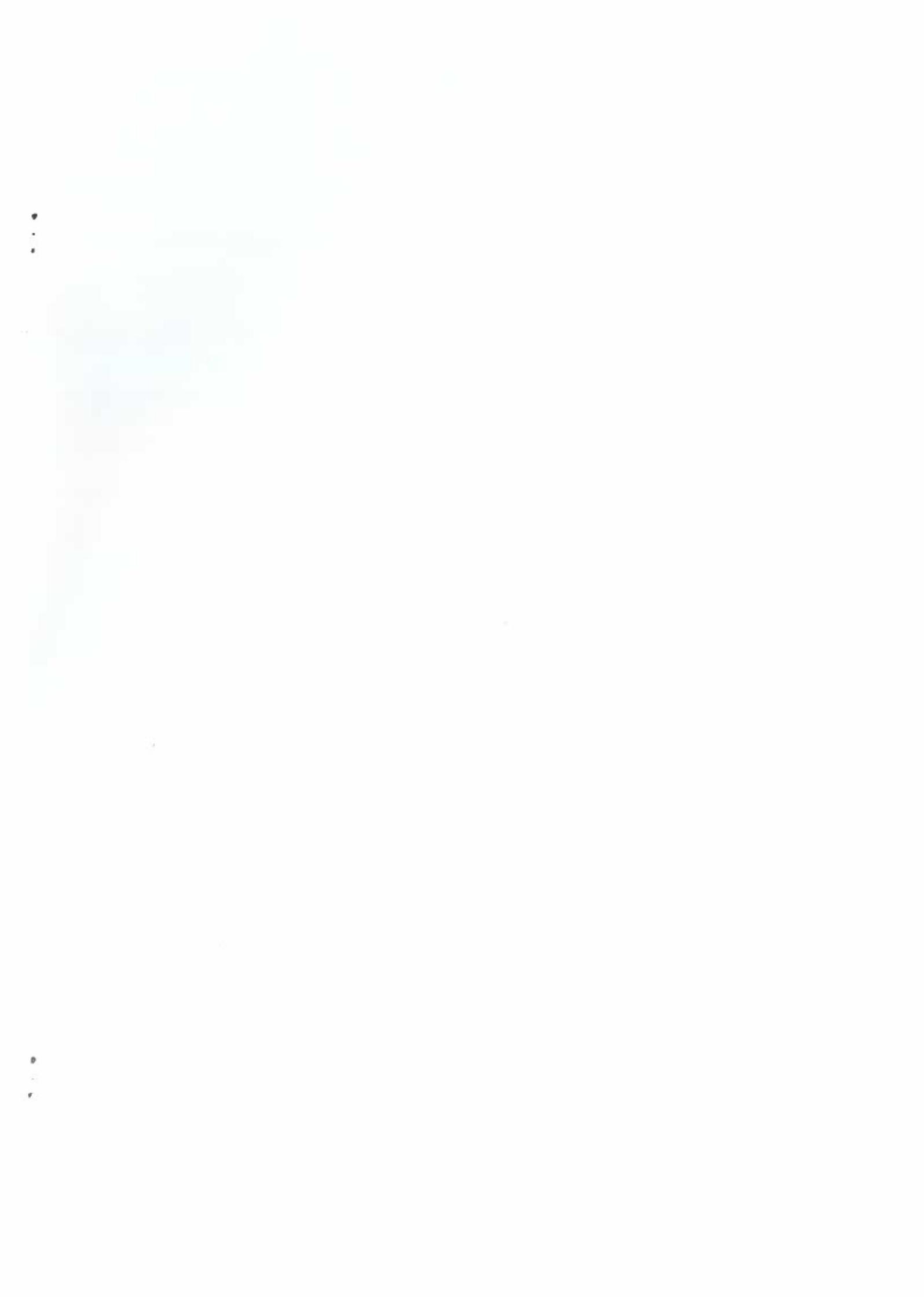
ont le plaisir de vous inviter à la présentation

des vœux du nouvel an,

le samedi 5 janvier 2019 à 17h30

à la Salle Espace François Mitterrand.







Bulletin élaboré par la Mairie d'Azur

Tél. 05 58 48 13 06 - Fax 05 58 48 07 99 - Email : [mairie.azur@wanadoo.fr](mailto:mairie.azur@wanadoo.fr) - Site : [www.mairie-azur.fr](http://www.mairie-azur.fr)